



DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

VILLE DE LA LOUPE

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 juin 2020

L'an deux mil vingt, le 16 juin, à dix-huit heures et trente minutes après convocation légale en date du 10 juin 2020, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des Fêtes Pierre Sergent de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Maire de LA LOUPE.

Étaient présents : M. GERARD, M. JEROME, Mme WAGNER, M. FOUCAULT, Mme CORDIER, M. GLATIGNY, Mme ANDREO, M. BOUSTIERE, M. LAFOY, M. THOMAS, M. GIRARDOT, M. CABARET, Mme BOUIX-ECHIVARD, Mme IHITSAGUE, Mme VIALLE, Mme YILMAZ, Mme LAFITTE, Mme DORTET, M. DURAND, M. TRAN, Mme BOULAY

Pouvoir : M. PELTIER donne pouvoir à M. TRAN

Excusé : M. SIMEAU

Secrétaire de séance : M. JEROME

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 Mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur GERARD souhaite d'abord la bienvenue dans le Conseil à M. DURAND qui intègre l'assemblée, suite à la démission de Mme VARENNE.

M. GERARD propose ensuite au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour : les taux d'impositions 2020. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point.

M. GERARD indique au Conseil qu'il va être amené à prendre une série de décisions consistant en des désignations nominatives. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la nécessité d'effectuer ces désignations à bulletins secrets. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder aux désignations et compositions de commissions à main levée. L'ensemble des désignations ci-après sont donc effectuées par vote à main levée.

Délibération n°1

Conseil d'Administration du Collège

Il est proposé de désigner **deux Conseillers municipaux** pour siéger à ce Conseil d'administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la désignation au conseil d'Administration du Collège de:

- M. GERARD Eric, Maire
- Mme ANDREO Delphine

Délibération n°2

Comité Santé Citoyenneté du Collège

Il est proposé de désigner trois Conseillers municipaux pour siéger à ce Comité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la désignation au Comité Santé Citoyenneté du Collège de:

- M. FOUCAULT François
- Mme CORDIER Catherine
- M. PELTIER Thierry

Délibération n°3

Comité National d'Action Sociale (CNAS)

La commune adhère au CNAS qui se substitue à elle pour le versement des prestations sociales aux agents.
Il est nécessaire de désigner un Conseil municipal délégué au CNAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la désignation au Comité National d'Action Sociale (CNAS) de :

- M. JEROME Bruno

Délibération n°4

Syndicat intercommunal de production d'eau potable de la région de La Loupe (SIPEPREL)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de désigner parmi les Conseillers municipaux deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger à ce Syndicat.

Il s'agit de :

- Titulaires : M. GERARD Eric, Maire, M. GLATIGNY Jean-Jacques
- Suppléants : M. BOUSTIERE Pierre, M. JEROME Bruno

Délibération n°5

Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM)

Le Syndicat auquel est rattaché la Commune de La Loupe s'étend sur les secteurs de Courville sur Eure, Châteauneuf en Thymerais, La Loupe et Senonches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de désigner parmi les Conseillers municipaux deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger à ce Comité.

Il s'agit de :

- Titulaires : M. GERARD Eric, Maire, M. JEROME Bruno
- Suppléants : M. GLATIGNY Jean-Jacques, M. BOUSTIERE Pierre

Délibération n°6

Parc naturel du Perche

La Commune de La Loupe dispose de 3 trois délégués titulaires et 3 délégués suppléants au sein du Comité Syndical du Parc naturel régional du Perche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de désigner parmi les Conseillers municipaux trois délégués titulaires et trois délégués suppléants pour siéger à ce Syndicat.

Il s'agit de :

- Titulaires : M. GERARD Eric, Maire, Mme BOUIX Séverine, M. GIRARDOT Marc
- Suppléants : Mme CORDIER Catherine, M. JEROME Bruno, M. FOUCAULT François

Délibération n°7

Eure et Loir Ingénierie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de cette Agence.

Il s'agit de :

- Titulaire : M. GLATIGNY Jean-Jacques
- Suppléant : M. BOUSTIERE Pierre

Délibération n°8

Territoire d'Énergie Eure et Loir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger à ce Comité syndical

Il s'agit de :

- Titulaire : M. THOMAS Michel
- Suppléant : M. LAFOY Michel

Délibération n°9

Correspondant Défense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de désigner un Correspondant parmi les membres du Conseil municipal.

Il s'agit de :

- M. GIRARDOT Marc

Délibération n°10

Correspondant Environnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de désigner un Correspondant parmi les membres du Conseil municipal.

Il s'agit de :

- Mme CORDIER Catherine

Délibération n°11

Délégué SNCF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de désigner un délégué parmi les membres du Conseil municipal.

Il s'agit de :

- M. THOMAS Michel

Délibération n°12

Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS est un établissement public administratif communal. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- **De fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration à 6 membres élus et 6 membres extérieurs.**
- **D'élire les membres issus du Conseil Municipal, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.**

La liste élue est : Mme WAGNER Dominique, M. FOUCAULT François, Mme CORDIER Catherine, M. GIRARDOT Marc, Mme IHITSAGUE Chantal, Mme BOULAY Corinne

Délibération n°13

Commission d'appel d'offres (CAO)

La commission d'appels d'offres est composée pour une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de procéder à l'élection des 3 membres titulaires et 3 membres suppléants de la Commissions d'Appel d'Offres

Il s'agit de :

- **Titulaires : M. JEROME Bruno, M. GLATIGNY Jean-Jacques, M. THOMAS Michel**
- **Suppléants : M. BOUSTIERE Pierre, Mme BOUIX Séverine, Mme VIALLE Julie**

Délibération n°14

Commission de délégations de service public

La commission de délégations de service public est composée pour une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de procéder à l'élection des 3 membres titulaires et 3 membres suppléants de la Commission de délégations de service public.

Il s'agit de :

- **Titulaires : M. JEROME Bruno, M. GLATIGNY Jean-Jacques, M. THOMAS Michel**
- **Suppléants : M. BOUSTIERE Pierre, Mme BOUIX Séverine, Mme VIALLE Julie**

Délibération n°15

Commissions thématiques municipales

Le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la constitution des trois commissions thématiques suivantes :

- **Education, Culture, Affaires sociales**
- **Animation, Commerces, Vie associative et citoyenneté**
- **Finances, Travaux, Equipements**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve de fixer la composition de ces commissions.

- Pour : Education, Culture, Affaires sociales

Mme ANDREO Delphine, M. GIRARDOT Marc, Mme WAGNER Dominique, Mme IHITSAGUE Chantal, Mme YILMAZ Fadime, Mme VIALLE Julie, Mme DORTET Virginie et M. PELTIER Thierry

- Pour : Animation, Commerces, Vie associative et citoyenneté

M. JEROME Bruno, M. FOUCAULT Mme CORDIER Catherine, M. SIMEAU Bastien, Mme LAFITTE Hélène, M. CABARET Daniel, Mme DORTET Virginie et Mme BOULAY Corinne

- Pour : Finances, Travaux, Equipements

M. GLATIGNY Jean-Jacques, M. THOMAS Michel, M. BOUSTIERE Pierre, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX Séverine, M. DURAND Claude, Mme VIALLE Julie et M. TRAN Roger

Délibération n°16**Liste des contribuables en vue de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Président : M. Eric GERARD, Maire

Suppléant : M. Jean-Jacques GLATIGNY, Adjoint au Maire

	Civilité	NOM	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions Directes locales
1	M.	THOMAS	Michel	17.06.1950	32 rue Jean Renauldon – 28240 La Loupe	TF – TH
2	Mme	BIGARD	Corinne	15.12.1957	26 rue du Gros Chêne – 28240 La Loupe	TF – TH
3	M.	GULLET	Serge	12.09.1955	4 Impasse du Thymerais – 28240 La Loupe	TF – TH
4	Mme	WAGNER	Dominique	23.12.1958	3 rue de la Trinité des Bois – 28240 La Loupe	TF – TH
5	M.	BESNIER	Gaëtan	05.01.1945	10 rue Ludière Hébert – 28240 La Loupe	TF – TH
6	Mme	LOUPY	Marie-Françoise	13.12.1944	6 Avenue de Beauce – 28240 La Loupe	TF – TH
7	M.	DURAND	Claude	07.09.1955	17 rue Claude Debussy – 28240 La Loupe	TF – TH
8	Mme	COUDEL	Jeanine	12.12.1949	14 Résidence du Moulin à Vent – 28240 La Loupe	TF – TH
9	M.	BOUCHER	Pascal	02.02.1963	6 rue Emile Richard – 28240 Vaupillon	TF
10	Mme	RUOLS	Claire	05.11.1955	5 ter rue de la Trinité des Bois – 28240 La Loupe	TF – TH
11	M.	CHARRÉ	Camille	17.07.1937	16 Allée Michel Destroyat – 28240 La Loupe	TF – TH
12	Mme	CARON	Line	07.07.1950	30 Avenue du Thymerais – 28240 La Loupe	TF – TH
13	M.	LE BOURLOUT	Marcel	26.09.1948	3 rue Wood Bliss – 28240 La Loupe	TH
14	M.	BRIERE	Jean-Claude	20.07.1950	23 bis Avenue du Perche – 28240 La Loupe	TF – TH
15	M.	BROUARD	Claude	30.01.1940	1 rue Moënnier – 28240 La Loupe	TF – TH
16	Mme	DESPORTES	Béatrice	08.10.1965	11 bis rue de l'Étang – 28240 Meaucé	TF
17	M.	BOUSTIERE	Pierre	21.12.1944	34 rue Jean Renauldon – 28240 La Loupe	TF - TH
18	Mme	JUMEAU	Monique	29.02.1952	7 rue de la Trinité des Bois – 28240 La Loupe	TF – TH
19	M.	VIGNE	Michel	20.01.1957	La Jubinerie – 28240 La Loupe	TF - TH
20	Mme	VASCONCELOS	Jennyfer	24.05.1983	11 Résidence des Jardins du Gasloup – 28240 La Loupe	TH
21	M.	CROSNIER	André	27.08.1939	1 Résidence les Bois Verts – 28240 Saint Eliph	TF
22	Mme	POCHIC	Claudine	11.04.1949	10 rue du 19 mars 1965 – 28240 La Loupe	TF – TH
23	M.	LE SANT	Noël	01.03.1937	34 Résidence Jean Moulin – 28240 La Loupe	TF – TH
24	Mme	HERICHER	Nathalie	03.12.1970	12 rue Pasteur – 28240 La Loupe	TF – TH
25	M.	DUBREUIL	Jean-Guy	19.02.1940	4 Résidence Jean Moulin - 28240 La Loupe	TF – TH
26	Mme	D'ESPINAY SAINT LUC	Marie	15.07.1957	14 rue du Chemin Vert – 28240 La Loupe	TH

27	M.	GUYON	Jean-Michel	18.07.1949	3 bis rue de la Gare – 28240 La Loupe	TF – TH - CFE
28	Mme	VIRTON	Caroline	06.07.1970	45 rue de Chartres – 28240 La Loupe	TF – TH - CFE
29	M.	CHANTELOUP	Patrice	21.02.1964	10 bis Place Vauban – 28240 La Loupe	TF – TH
30	M.	DEBACKER	Marc	03.07.1952	34 rue du Gros Chêne – 28240 La Loupe	TF – TH
31	M.	FOUCAULT	François	19.12.1956	5 rue Fléming – 28240 La Loupe	TH
32	M.	PENARD	Sébastien		61 Route de la Ferté Vidame – 28250 Senonches	CFE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette liste des contribuables en vue de la constitution de la Commission communale des Impôts directs (CCID)

Délibération n°17

Taux d'imposition 2020

Lors de sa séance du 25 février 2020, le Conseil municipal a voté le Budget Primitif 2020 de la Ville. A cette date, l'état des bases fiscales prévisionnelles d'imposition 2020 n'avaient pas été notifiées à la Commune.

Les produits fiscaux inscrits au budget ont alors été basés sur une hypothèse de légère croissance des bases fiscales et de stabilité des taux : **1 152 158 €**

Suite à la notification de ces bases 2020, il appartient au Conseil municipal de voter les taux d'imposition 2020 suivants avant le 2 juillet 2020 :

- Taxe sur le foncier bâti
- Taxe sur le foncier non bâti

Pour l'année 2020, compte tenu de la réforme de la fiscalité, les taux de taxe d'habitation sont systématiquement gelés à hauteur de ceux votés en 2019.

Compte tenu de l'état des bases 2020 ci-dessous, il est proposé de voter pour 2020 les taux de taxe de foncier bâti et de foncier non bâti en stabilité par rapport à 2019, ce qui permettrait de percevoir un produit de 1 154 263 € légèrement supérieur aux prévisions budgétaires :

	Bases 2019	Taux 2019	Produit 2019	Bases 2020	Taux 2020	Produit 2020
Taxe d'habitation	3 464 609	11,68%	404 666	3 496 000	11,68%	408 333
Taxe sur le foncier bâti	3 275 852	22,06%	722 653	3 324 000	22,06%	733 274
Taxe sur le foncier non bâti	36 666	33,66%	12 342	37 600	33,66%	12 656
Total			1 139 661			1 154 263

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la fixation des taux 2020 de TFB à hauteur de 22.06% et de TFNB à hauteur de 33.66%.

Délibération n°18

Contrat de location pour l'ouverture d'une recyclerie

Afin de permettre l'ouverture d'une recyclerie à La Loupe portée par l'association « La Recyclerie Percheronne », il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à procéder à la signature d'un bail dérogatoire avec cette association, dans les conditions suivantes.

- Location d'une partie des locaux des anciens services techniques de la Ville situés 3 rue Charles Péguy, cadastrés parcelle AB n°0553 d'une contenance de 2 921 m² :
 - o RDC d'un bâtiment A de 182.83 m² + SAS de 5.72m² à usage de bureaux, salle de formation et espace de vente accessible au public.
 - o R+1 d'un bâtiment A de 99.51 m²
 - o Bâtiment B de 282.68 m² + Auvent de 33.83 m² à usage de stockage et d'atelier de réparation non accessible au public,
 - o Une cour fermée.
- Prise des lieux en l'état.
- Durée : un an. Renouvelable en conservant son régime dérogatoire à la condition que les renouvellements ne conduisent pas à une durée totale supérieure à 3 ans.
- Prise d'effet : dès que la procédure de classification de l'ensemble en ERP aura été actée, après passages en commissions de sécurité et d'accessibilité.
- Loyer mensuel : 500 €. Loyer payable par trimestre, à terme échu.
- Sous-location autorisée selon accord préalable du propriétaire et couverture de l'ensemble des risques liés, par le locataire.
- Charges supportées par le locataire : eau / assainissement / électricité. Refacturation taxe foncière et ordures ménagères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les conditions de ce contrat de location avec l'association « La Recyclerie Percheronne » et autorise le Maire à procéder à sa signature.

Madame BOULAY interroge le Maire afin de savoir si l'association " La Recyclerie Percheronne" a un but lucratif. M. GERARD répond que l'association, même si elle remplit une mission "citoyenne" liée à la recyclerie aura une activité marchande et vocation à rémunérer du personnel.

Délibération n°19

Conseil de surveillance de l'Hôpital de La Loupe

Outre le Maire qui est Président de droit du Conseil de surveillance de l'Hôpital, il est demandé au Conseil de proposer à l'ARS la désignation un Conseiller municipal appelé à siéger à ce Conseil de surveillance en tant que personne qualifiée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, propose à l'unanimité la désignation de M. Jean-Jacques GLATIGNY en tant que personne qualifiée au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital de La Loupe.

La séance se cloture à 20h30

<i>M. GERARD</i>	<i>M. JEROME</i>	<i>Mme WAGNER</i>	<i>M. FOUCAULT</i>	<i>Mme CORDIER</i>
<i>M. GLATIGNY</i>	<i>Mme ANDREO</i>	<i>M. BOUSTIERE</i>	<i>M. LAFOY</i>	<i>M. THOMAS</i>
<i>M. GIRARDOT</i>	<i>M. CABARET</i>	<i>Mme BOUIX</i>	<i>Mme IHITSAGUE</i>	<i>Mme VIALLE</i>
<i>Mme YILMAZ</i>	<i>Mme LAFITTE</i>	<i>Mme DORTET</i>	<i>M. DURAND</i>	<i>M. TRAN</i>
<i>Mme BOULAY</i>				